

Rapport N° 2022/51

Parc Perdtemps

Demande d'un crédit de fonctionnement annuel de CHF 640'000.- pour le financement de 4 postes de travail relatifs au développement du projet « Pleine Terre » sur 10 ans maximum
Demande d'un crédit d'investissement de CHF 75'000.- pour l'établissement du plan d'affectation et la mise au point d'un concept de communication

Nyon, le 16 août 2022

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie le 14 juin 2022. Etaient présents : Mesdames Marina Alberti, Carinne Bertola, Ilithya Gennai, Doris Uldry et Messieurs Vincent Buccino, Mathieu Farine, Christos Kornaros, Robert Lütjens, Olivier Riesen et Jean-François Füglistner (Président et rapporteur).

Nous remercions la grande délégation de la Municipalité avec ses Chefs de service : Madame la Municipale Stéphanie Schmutz et les Chefs de service : Madame Giovanna Ronconi et Messieurs Stéphane Thiébaud, Philippe Maag, Claudio Di Lello et Pascal Bodin.

La séance de la commission a démarré par une présentation PowerPoint du projet, suite à cela quelques questions ont été posées et la délégation municipale s'est retirée. La délégation est remerciée pour sa présentation et la réponse aux questions.

Au niveau de la commission il n'y a pas eu de discussion, la commission, au complet, était pour l'acceptation du préavis.

En fait la conclusion du préavis suivante résume bien la demande municipale :

La création d'un nouveau parc public à Perdtemps, agrémenté d'une offre de commerces et de loisirs, est un projet emblématique de la ville de Nyon. En tant que pilier du concept « Cœur de ville », ce futur espace public majeur promet de transformer le centre-ville de Nyon en lui apportant dynamisme et attractivité.

Un nouvel élan a été donné à ce projet de longue haleine avec l'octroi, via le rapport-préavis N° 2021/7, d'un crédit d'études de CHF 870'000.-. A cette occasion, le Conseil communal a également validé un rôle et engagement renforcé de la Ville de Nyon, en tant que principal investisseur du projet. Face à ces responsabilités accrues, la Municipalité s'était engagée à rapidement revenir devant le Conseil avec une identification claire et une évaluation des besoins en ressources internes.

La présente demande de crédit vise à répondre aux besoins identifiés, avec une demande pour un crédit de fonctionnement annuel de CHF 640'000.- pour le financement de 4 postes de travail répartis

comme suit, sous la forme de CDD de 5 ans renouvelables une fois ou de contrats à durée maximale (CDM) :

SDT – Un poste d'architecte ou d'urbaniste (100%)

SDE – Un poste d'architecte-paysagiste (100%)

SDA – Un poste d'architecte (100%)

SDI – Un poste d'ingénieur civil (100%)

Cette démarche permet de proposer une vision globale des besoins en une seule et même procédure, en prenant en compte la situation des services les plus impactés. Le SDI et le SDA, chargés du pilotage des réalisations du parking, des espaces rues et des trois bâtiments, nécessiteront des ressources complémentaires à partir de la phase d'avant-projet.

En parallèle, le présent préavis vise également à solliciter des crédits d'investissement pour des prestations complémentaires, à savoir :

Un crédit de CHF 60'000.- TTC pour réaliser, avec un bureau d'urbanistes, un nouveau plan d'affectation, nécessaire en raison des activités commerciales prévues ;

Un crédit de CHF 15'000.- pour développer un concept de communication avec un bureau de spécialistes, qui puisse accompagner Perdtemps sur toute la durée de vie du projet, en concertation avec les actions de consultation et participation, pour lesquelles un montant dédié a déjà été voté précédemment. Un nouvel élan a été donné à ce projet de longue haleine avec l'octroi, via le rapport-préavis N° 2021/7, d'un crédit d'études de CHF 870'000.-. A cette occasion, le Conseil communal a également validé un rôle et engagement renforcé de la Ville de Nyon, en tant que principal investisseur du projet. Face à ces responsabilités accrues, la Municipalité s'était engagée à rapidement revenir devant le Conseil avec une identification claire et une évaluation des besoins en ressources internes.

Conclusion

Suite au préavis 2021/7 dans lequel la Municipalité a confirmé sa volonté, avec l'appui du Conseil communal, de donner un nouvel élan au projet Parc Perdtemps, le préavis 2022/51 est là pour se donner les moyens de continuer le projet dans les meilleures conditions.

Il semble très important que les ressources pour ces services soient adéquates pour qu'ils puissent travailler en parallèle sans freiner le projet par manque de ressources.

On ne peut que se réjouir de voir cette belle réalisation se mettre en place.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2022/51 concernant « Parc Perdtemps – Demande d'un crédit de fonctionnement annuel de CHF 640'000.- pour le financement de 4 postes de travail relatifs au développement du projet « Pleine Terre » sur 10 ans maximum – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 75'000.- pour l'établissement du plan d'affectation et la mise au point d'un concept de communication »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de l'organisation de projet et des principes du déroulement des études de la phase du projet global, ainsi que des besoins en ressources internes pour conduire les études et accompagner la démarche ;
2. d'autoriser la Municipalité à inscrire aux budgets des exercices 2023 à 2032 un montant de CHF 640'000.- TTC, destiné à financer la création de 4 postes de travail à 100% en contrat à durée déterminée (CDD) ou maximale (CDM), rattachés respectivement au Service du territoire, au Service des infrastructures, au Service de l'environnement et au Service d'architecture. Ce montant sera porté aux comptes N° 351/420/430/440.3011.00 – *Traitements* et suivants.
3. de prendre acte de l'évolution des besoins en ressources internes sur la durée du développement et de la réalisation du projet, nécessitant la création de postes de travail supplémentaires qui feront l'objet d'une demande de crédit ultérieure ;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 75'000.- TTC pour l'établissement du plan d'affectation et la mise au point d'un concept de communication ;
5. de porter ce dernier montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

La Commission :

Mesdames Alberti Marina, Bertola Carinne, Gennai Ilithya, Uldry Doris
Messieurs Buccino Vincent, Mathieu Farine, Kornaros Christos, Lütjens Robert, Riesen Olivier et Jean-François Füglistner (Président et rapporteur).